



PREAVIS MUNICIPAL No 01/2012 AU CONSEIL COMMUNAL DE MORRENS

ADOPTION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2011

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous a remis les comptes de l'exercice 2011, dont le budget prévoyait des charges à hauteur de Fr. 3'805'240.- et des produits s'élevant à Fr. 3'556'240.-, soit un excédent de charges de l'ordre de Fr. 249'000.-.

Dans les faits, les charges ont été plus élevées que celles budgétisées de l'ordre de Fr. 48'000.- alors que les produits dépassent d'environ Fr. 282'000.- nos prévisions. Il en résulte un excédent de dépenses de Fr. 14'941.55 pour l'exercice 2011.

Les principales augmentations des produits résultent, entre autres :

- des impôts, droits et redevances + Fr. 40'000.-,
- d'un complément de restitution de la péréquation financière 2010 + Fr. 28'000.-,
- d'une augmentation des revenus financiers + Fr. 5'000.-,
- des ventes de bois et subventions forêts + Fr. 21'000.-,
- des taxes uniques de raccordement EC/EU + Fr. 28'000.-,
- d'une rétrocession sur la facture sociale pour l'année 2010 de Fr. 178'000.-.

Sur la base de l'évaluation faite par l'Administration cantonale des impôts, nous avons dû procéder à une attribution au Fonds de réserve pour débiteurs douteux de Fr. 36'000.-, celle-ci étant ainsi augmentée de Fr. 150'000.- à Fr. 186'000.-. Cette opération ne nous a pas permis d'effectuer des amortissements complémentaires.

Les charges se sont effectivement élevées à Fr. 3'853'839.74.-. Elles sont inférieures de Fr. 368'000.- par rapport à l'année 2010. En comparaison avec le budget, on constate les écarts suivants:

- ↗ un dépassement sur les traitements du personnel de Fr. 10'000.-,
- ↗ un dépassement des achats de mobilier et machines de bureau + Fr. 12'000.-,
- ↗ des défalcatons sur impôts supérieures de Fr. 22'500.-,
- ↗ un remboursement de la subvention pour dépenses thématiques de l'année 2010 de Fr. 18'000.-,
- ↗ une attribution à la réserve pour débiteurs douteux (impôts) de Fr. 36'000.- (voir ci-dessus),
- ↗ des achats et dépenses d'entretien du collège pour + Fr. 18'000.-,
- ↗ des dépenses affectées aux routes + Fr. 5'000.-,
- ↗ des charges liées à l'entretien des parcs et promenade qui dépassent le budget de Fr. 8'000.-,

- ↗ des charges du dicastère des EC/EU supérieures de Fr. 25'000.- à celles budgétisées,
- ↗ les dépenses liées à l'accueil de la petite enfance pour + Fr. 5'000.-.

En revanche, des dépenses inférieures à celles budgétisées ont été enregistrées pour :

- ↘ les charges d'exploitation des forêts ./ Fr. 7'000.-,
- ↘ les charges d'entretien du Château et de ses dépendances ./ Fr. 12'000.-,
- ↘ les charges liées à l'église ./ Fr. 6'000.-,
- ↘ les charges liées aux ordures ménagères et déchets ./ Fr. 8'000.-,
- ↘ les charges liées à l'enseignement ./ Fr. 28'000.-,
- ↘ les charges du service de défense incendie (SDIS) ./ Fr. 5'500.-,
- ↘ les charges de la protection civile ./ Fr. 12'500.-,
- ↘ les frais liés à la santé publique (OMSV) ./ Fr. 6'500.-.

Pour ce qui a trait aux produits, ceux-ci s'élèvent réellement à Fr. 3'838'898.19.-. La justification de ce résultat positif est évoquée au début du présent préavis.

On constate que les impôts sur le revenu des personnes physiques sont en diminution de Fr. 191'000.- par rapport à l'exercice 2010. Quant à l'impôt sur la fortune, il est inférieur de Fr. 35'000.- par comparaison à 2010. Globalement, c'est une baisse de l'ordre de Fr. 226'000.- qui s'explique partiellement par la réduction du taux d'imposition de 6 points en 2011 (65% en 2011 / 71% en 2010). Indépendamment de ce constat, on doit relever une diminution de nos rentrées fiscales puisque, impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques confondus, la valeur du point d'impôt passe de Fr. 30'950.- en 2010 à Fr. 30'330.- en 2011 (./ Fr. 620.-). Plus préoccupant, l'impôt sur la fortune a diminué de plus de Fr. 130'000.- en regard de celui perçu pour l'année 2008. Rappelons, en ce qui concerne les impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, que des ajustements (extournes ou compléments) peuvent intervenir les années suivantes, ceci considérant, notamment, le domicile fiscal du contribuable au 31 décembre.

Un autre fait mérite d'être relevé, c'est l'arriéré des impôts des personnes physiques à encaisser. Il est réjouissant de voir, dans les comptes 2011, une diminution de l'ordre de Fr. 115'000.- par rapport à 2010. A contrario, on doit malheureusement enregistrer une augmentation du risque sur débiteurs (augmentation de la réserve) et une progression des défalcatons (pertes) sur l'impôt.

Finalement, les comptes de l'année 2011, tels que présentés, font ressortir pour l'exercice sous revue une marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 245'000.-, soit 6,4 % de la totalité de nos produits. En ne prenant pas en compte les dicastères "Collecteurs/épuration", "Service des eaux" et "Service de défense incendie" qui doivent s'autofinancer, **la marge d'autofinancement nette est réduite à Fr. 162'000.-, soit 4.2 % des recettes.**

Les chiffres ci-avant, relatifs à notre marge d'autofinancement nette, doivent être considérés avec une certaine réserve dans la mesure où nos contributions à la facture sociale et à la péréquation financière entre communes pour l'année 2011 ne seront définitivement connues que durant l'été 2012. En outre, les taxations définitives d'impôt pour l'année 2011 peuvent nous réserver des surprises aussi bien favorables que défavorables.

Evolution de la marge d'autofinancement

Année	Montant total de la marge d'auancement	% de la marge en regard du total des produits
2001	Fr. 592'000.-	15 %
2002	Fr. 520'000.-	13,5 %
2003	Fr. 806'000.-	18,7 %
2004	Fr. 782'000.-	21,5 %
2005	Fr. 847'000.-	22,8 %
2006	Fr. 595'000.-	15,1 %
2007	Fr. 291'500.-	7,8 %
2008	Fr. 204'000.-	5,0 %
2009	Fr. 448'000.-	10,5 %
2010	Fr. 303'000.-	7.2%
2011	Fr. 245'000.-	6.4%

Considérant que nos charges courantes sont quasiment incompressibles, que nos contributions à la facture sociale et à la péréquation financière directe seront stables, voire en augmentation, que de nouvelles charges vont nous être imposées par le Canton (écoles de musique, parascolaire, accueil de la petite enfance par exemple), hormis en cas de recettes exceptionnelles, notre marge d'autofinancement ne va pas s'améliorer au cours des prochaines années.

La fiduciaire FIPROM à Lausanne, chargée par la Municipalité de vérifier les comptes dans le cadre du mandat qui lui a été confié, a procédé à un audit le 3 avril 2012.

Nous joignons au présent préavis une copie du rapport de révision de la dite fiduciaire dont nous reproduisons ci-après la conclusion :

"Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant une perte de fonctionnement de Fr. 14'941.55 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes".

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Morrens après avoir :

- vu le préavis n° 01/2012 de la Municipalité
- entendu le rapport de la Commission de gestion

décide

1. d'approuver les comptes de l'année 2011 tels qu'ils ont été présentés,
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Daniel Chamot

Marie-France Maillard

Adopté lors de la séance de la Municipalité du 17 avril 2012.

C.C. du 25 juin 2012

Réf. :J.-D. Chamot

Morrens, le 17 avril 2012